

VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal
Vu la vente au déballage de l'Association « Comité des Fêtes du Planty », du Dimanche 12 Mai 2024, rues Florent Evrard, Aurillac, Montsalvy, Barriac et Saint Cernin à Leforest.



Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement dans les rues Florent Evrard, Aurillac, Montsalvy, Barriac et Saint Cernin pour permettre le bon déroulement de la vente au déballage organisée par l'Association « Comité des Fêtes du Planty » représenté par Monsieur ENNAS Angelo, Président de l'association.

2024/045

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Article 1 La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits **le Dimanche 12 Mai 2024 de 07H00 à 19H00**, Rues Florent Evrard, Aurillac, Montsalvy, Barriac et Saint Cernin à Leforest.

- Les Déviations seront mises en place par les rues Pierrefort et Pleaux
- Les accès « Pompiers » se feront par la rue Florent Evrard

Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.

Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Organisateurs de la vente au déballage.

Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 5 L'Association « Comité des Fêtes du Planty »,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services de secours et d'incendies de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et publié sur le Site de la Ville.

Fait à Leforest, le 16 Avril 2024.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 17/04/2024.

Le Maire,

Christian MUSIEL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr